

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 26 AVRIL 2023**

Le vingt-six avril deux mille vingt-trois à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FOUGLÉ, Maire.

**Présents** : M. FOUGLÉ Alain, M. HONORÉ Jean-Yves, M. PORCHER Henri, Mme LAMBERT Mélanie, M. BOSCHER Matthieu, Mme OLLIVAUX Anne-Cécile, Mme BEAUSSIRE Mélanie, Mme BOYER Pia, Mme FRADIER Isabelle, M. MAGRAS André, Mme LEGRY Christèle.

**Absente excusée** : Mme PACHECO Nathalie

**Absent** : M. PIHUIT Arnaud

**Secrétaire de séance** : Mme FRADIER Isabelle

- **Approbation du compte rendu de Conseil municipal.**

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 29 mars 2023.

**Ajout à l'ordre du jour** :

- **ALSH Bilan 2022**

- **arrêt de car scolaire le Feuill**

**I – DIA**

**DIA 03511022U0006**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de statuer sur le droit de préemption que la commune possède sur la parcelle A 2 128 située « ZAC du Grand Clos », propriété de la SADIV.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur la parcelle citée ci-dessus.

**DIA 03511022U0007**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de statuer sur le droit de préemption que la commune possède sur la parcelle A 1 550 située « 20, rue de Marcillé », propriété de Monsieur Stéphane LIBERGE.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur la parcelle citée ci-dessus.

**II – ALSH : RÉSULTATS 2022**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le compte de résultat 2022 au titre de la gestion et animation de l'accueil de loisirs Andouillé Neuville / Feins / Gahard. Le solde pour l'exercice 2022 pour la commune de Feins s'élève à - 3 586.84 €.

Après analyse des évolutions de financement entre 2019 / 2021, Il en ressort que les communes adhérentes à l'ALSH financent davantage que les communes extérieures. Ce coût supplémentaire permet aux familles des communes signataires de la convention (Andouillé-Neuville – Feins - Gahard) d'avoir un accès réservé et prioritaire à l'ALSH.

La prise en compte des fluides (consommation réelle eau et électricité) et la mise à disposition du personnel de la commune d'Andouillé Neuville, doivent être intégrés dans le bilan annuel de l'ALSH. Ceci augmentera le prix de la journée enfant mais permettra une prise en compte de ces coûts par tous les financeurs et une meilleure visibilité sur le résultat de l'ALSH.

« Les montants ne prenaient pas en compte les contrats enfance-jeunesse versés par la CAF aux communes d'Andouillé-Neuville, Feins et Gahard ainsi que les fluides et mise à disposition de personnel pris en charge directement par les communes. C'est le cas à compter de 2022. »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide le compte de résultat 2022 ainsi que le solde de l'exercice 2022 au titre de la gestion et animation de l'accueil de loisirs Andouillé Neuville / Feins / Gahard.

**III – SALLE MULTIFONCTION : VALIDATION DEVIS CONFECTION DU BAR**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal les différents devis au titre de la confection du bar de la salle multifonction

Entreprise HEUDE	11 506,67 € Hors taxe
SARL Menuiserie Agencement Christian BERNARD	9 720,70 € Hors taxe

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide le devis de la SARL Menuiserie Agencement Christian BERNARD pour un montant de 9 720,70 € hors taxe et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

#### IV – SALLE MULTIFONCTION : DEVIS ET AVENANTS

LOT 7 avenant n° 1 menuiseries extérieures – SOMEVAL : fournitures et poses stores intérieurs.

Devis 20 908,59 € validé au CM du 29 juin 2022

Validation de l'avenant correspondant **VOIR Délibération n° 047 – 2022 CM du 29 juin 2022**

LOT 7 avenant n° 2 menuiseries extérieures – SOMEVAL : ajout OB

devis 1 099€ validé au CM du 11 janvier 2023

Validation de l'avenant correspondant **VOIR Délibération n° 005 – 2023 CM du 11 janvier 2023**

#### V – SALLE MULTIFONCTION : AVENANT N° 1 SUR LE LOT 13

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal de l'avenant N° 1 sur le lot 13 (Plomberies – sanitaires – chauffage – ventilation) au titre de la réalisation de travaux de construction d'une salle multifonction non prévus au marché initial.

**APRES** avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

**VU** le code de la commande publique et notamment ses articles R 2123-1 et suivants,

**VU** le marché conclu avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application des délibérations du Conseil municipal n°007 - 2022 du 04/02/2022, n° 008 - 2022 du 17/02/2022 et n°021 - 2022 du 30/03/2022, relatives à la validation et sélection des offres concernant l'opération de Travaux de construction d'une salle multifonction,

**VU** les conclusions de la commission d'appel d'offres des 03 février 2022, 17 février 2022 et 18 mars 2022,

**Considérant** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2023 de la commune de Feins,

- Montant initial du marché (HT)	154 710,92 €
- Montant du présent avenant (HT)	3 324,39 €
- Nouveau montant du marché (HT)	158 035,31 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de conclure l'avenant N° 1 sur le lot 13 ((Plomberies – sanitaires – chauffage – ventilation) au titre de la réalisation de travaux non prévus au marché initial dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de Construction d'une salle multifonction (Avenant annexé à cette présente délibération), d'autoriser le maire à signer l'avenant N° 1 sur le lot 13 considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

#### VI – SALLE MULTIFONCTION : AVENANT N° 1 SUR LE LOT 4

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal de l'avenant N° 1 sur le lot 4 (Couverture et bardage métallique) au titre de la réalisation de travaux de construction d'une salle multifonction non prévus au marché initial.

**APRES** avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

**VU** le code de la commande publique et notamment ses articles R 2123-1 et suivants,

**VU** le marché conclu avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application des délibérations du Conseil municipal n°007 - 2022 du 04/02/2022, n° 008 - 2022 du 17/02/2022 et n°021 - 2022 du 30/03/2022, relatives à la validation et sélection des offres concernant l'opération de Travaux de construction d'une salle multifonction,

**VU** les conclusions de la commission d'appel d'offres des 03 février 2022, 17 février 2022 et 18 mars 2022,

**Considérant** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2023 de la commune de Feins,

- Montant initial du marché (HT)	47 082,16 €
- Montant du présent avenant (HT)	18 469,80 €

- Nouveau montant du marché (HT)

65 551,96 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de conclure l'avenant N° 1 sur le lot 4 (Couverture et bardage métallique) au titre de la réalisation de travaux non prévus au marché initial dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de Construction d'une salle multifonction (Avenant annexé à cette présente délibération), d'autoriser le maire à signer l'avenant N° 1 sur le lot 4 considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

#### **VII – SALLE MULTIFONCTION : VALIDATION DEVIS ESPACES VERTS**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal d'une fiche de travaux modificatifs concernant la bande gravillonnée en pied de bardage bois sur le lot 1 (VRD Espaces verts). Le devis s'élève à 978,00 € Hors taxe.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide le devis de 978,00 € Hors taxe sur le lot 1 (VRD – Espaces verts) et autorise Monsieur à signer le présent devis.

#### **VIII – SALLE MULTIFONCTION : VALIDATION DEVIS RANGEMENT**

##### **RANGEMENT**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le devis pour la cloison amovible de séparation de la salle qui sera mise en place ultérieurement. Dans l'attente, un placard va être aménagé afin de ne pas laisser l'espace vide. La société HEUDE, titulaire du lot 8 « menuiserie intérieure bois » a fourni un devis d'aménagement de cet espace pour un montant de 1 741,30 € H.T.  
(Devis validé pour 1740,30 € en CM du 29 mars 2023)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide le devis de la société HEUDE pour un montant de 1 741,30 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.  
Une moins-value de 736,55€ sur le marché est à prendre en compte.

#### **IX – SALLE MULTIFONCTION : VALIDATION DEVIS EQUIPEMENT TABLES ET CHAISES**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal les devis pour l'équipement mobilier (tables /chaises /chariots /divers) de la future salle multifonction.

SARL Ouest collectivités	22 513,10 € Hors taxe
SARL Manutan	31 499,12 € Hors taxe
Bruner	38 886,96 € Hors taxe
Challenger	22 657,40 € Hors taxe

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide le devis de la SARL Ouest Collectivités pour un montant de 22 513,10 € hors taxe et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

#### **X – SALLE MULTIFONCTION : MISE EN PLACE TARIFS LOCATION**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal une tarification de location à compter de la mise en service de la salle multifonction basée à proximité de l'étang de Boulet à Feins.

	1 jour	2 jours	Week-end	
	J à J+1 de 9H00 à 9h00	Vendredi 16h00 à Dimanche 10h00	Vendredi 16h00 à Lundi 9h00	
Petite salle + Bar	500 €	800 €	1000 €	
Grande Salle + Bar	1000 €	1500 €	2000 €	
Grande salle + Bar +Cuisine	1500 €	2000 €	2600 € (Vaisselle comprise)	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide la tarification de location à compter de la mise en service de la salle multifonction basée à proximité de Boulet à Feins.

<b>Finésiens 50 %</b>	Maximum 10 week-end dans l'année	
<b>Associations Finésiennes</b>	une location gratuite par an	tarif réduit?
<b>Asso extérieures</b>	tarif réduit ?	
<b>collectivités extérieures</b>	tarif normal ?	

Les tarifs sont à affiner / revoir pour les Finésiens, les associations Finésiennes , les associations extérieures, les collectivités extérieures.

Un règlement est en cours d'élaboration précisant les conditions et tarifs de mise à disposition de l'équipement

#### **XI –ARRET DE CAR SCOLAIRE LE FEUIL**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que, suite aux différentes rencontres et courriers échangés avec les habitants du lieu-dit « Le Feuil » sur la demande d'un arrêt de car scolaire au lieu-dit « Le Feuil » exprimée fin 2020, et après en avoir à nouveau débattu, le Conseil municipal confirme sa décision exprimée au conseil municipal du 21 septembre 2021 et du 15 février 2023, de ne pas donner une suite favorable à la mise en place et au financement d'un arrêt de car scolaire au lieu-dit «Le Feuil».

Après en avoir délibéré, à la majorité à 10 voix pour et 1 abstention, le Conseil municipal décide de ne pas donner une suite favorable à la demande de mise en place et au financement d'un arrêt de car scolaire au lieu-dit « Le Feuil ».

#### **XII –QUESTIONS DIVERSES**

##### **Contournement Montreuil sur Ille**

Mise en place de cette déviation provisoire et des comptages à réaliser.

##### **DÉPART AGENT**

Départ -en retraite d'Alain PORCHER : 3 juin cérémonie ?

##### **FESTIVITÉS**

Les Moules Frites sont prévues le samedi 22 juillet 2023

##### **FERMETURE MAIRIE AU PUBLIC**

Samedi 20 mai 2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24 heures.

Prochaines réunions les mercredis 31 mai et 28 juin 2023 à 20h30